

Les vaccins grippes :

Petit rappel : grippe versus covid 19....

- Ces deux virus font parties de familles virales différentes : le SARS-CoV-2 fait partie de la famille des Coronavirus, alors que les virus Influenza causant la grippe font partie des Orthomyxoviridae.
- L'immunité contre le SARS-CoV-2 dans la population humaine est actuellement inexistante, facilitant sa dissémination rapide. Ceci peut aussi se rencontrer avec la grippe quand un nouveau « variant » apparaît chez l'homme (cas de la pandémie du variant H1N1 de 2009).
- La grippe peut être prévenue par un vaccin **revu** chaque année en fonction de l'émergence potentielle de nouvelles souches. Le développement de vaccins ciblant une protéine de l'enveloppe virale du SARS-CoV-2 a commencé mais ne sera pas disponible avant plusieurs mois pour autant que les premiers essais soient concluants.
- Ces virus (grippe et SARS cov) peuvent rapidement évoluer et éventuellement s'adapter à de nouveaux hôtes ou échapper aux défenses immunitaires qui auraient été acquises par l'hôte.
- Les symptômes chez l'homme sont similaires et peu spécifiques : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleurs musculaires étant les plus communes. Le dosage de la CRP (C-reactive protein), marqueur général d'inflammation est augmenté.
- La voie de transmission de ces deux virus, est aérienne par contact direct : un patient infecté va contaminer son environnement immédiat par la toux et les éternuements en émettant de petites gouttelettes contenant des virus. Les mains souillées avec du virus sont aussi un vecteur de transmission.
- Les personnes les plus vulnérables chez qui la mortalité est le plus souvent recensée sont d'abord les personnes âgées – au-delà de 75 ou 80 ans- puis les patients porteurs d'une pathologie chronique pouvant altérer leur immunité face à ces virus.

Vaccins grippe :

4176053	ALPHARIX TETRA SOL INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2020
4185492	VAXIGRIP TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2020
4172672	INFLUVAC TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 1X0,5ML 2020

Comme chaque année, le vaccin grippe sera remboursable que s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes:

- pour des bénéficiaires âgés de **50 ans ou plus**;
- pour les bénéficiaires qui sont atteints de **maladies chroniques**
- pour les **éleveurs professionnels de volailles** et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille
- pour les bénéficiaires appartenant au **personnel soignant**
- pour les bénéficiaires **enceintes**; pour des bénéficiaires **institutionnalisés**;

il existe cependant des petites différences dans les modalités de remboursement : les conditions de remboursement des deux premiers vaccins sont plus générales. Ex. : l'influvac est remboursables pour les pour les bénéficiaires enceintes âgées de 18 ans ou plus; or les deux premiers sont remboursables pour les bénéficiaires enceintes (sans plus de précision).

Alpharix tetra, vaxigrip tetra :

Le vaccin fait l'objet d'un remboursement que s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes:

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
 - b) pour les bénéficiaires qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes : affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
 - c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
 - d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
 - e) pour les bénéficiaires enceintes;
 - f) pour des bénéficiaires institutionnalisés;
 - g) pour bénéficiaires de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.
-

Influvac :

Le vaccin fait l'objet d'un remboursement s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes :

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
 - b) pour les bénéficiaires âgés de 3 ans ou plus qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes: affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
 - c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres adultes de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
 - d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
 - e) pour les bénéficiaires enceintes âgées de 18 ans ou plus;
 - f) pour des bénéficiaires institutionnalisés âgés de 3 ans ou plus;
 - g) pour bénéficiaires à partir de 3 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.
-